ANNEXE 3 AU RC

LISTE DES DOCUMENTS ET SUPPORT PORTANT LA MENTION « DIFFUSION RESTREINTE »

- A ce jour, aucun document n'est estampillé « DIFFUSION RESTREINTE » mais des documents produits en cours de marché le seront. La société titulaire du marché doit donc renseigner et signer le document en annexe 4. Dès création de ces documents « DIFFUSION RESTREINTE », elle devra respecter son engagement de confidentialité.